

A toutes et tous les agents de la Fonction publique

Les Lilas, le 16 février 2016

Le 17 juin 2015, la ministre de la Fonction publique M. Lebranchu, avait déclaré :
« *la rémunération des fonctionnaires n'est pas juste* »
Pour la FSU, il faut donc leur rendre justice et c'est maintenant !

Le rendez-vous salarial est capital : nous l'attendons depuis 5 ans !

Dans les négociations « PPCR », la FSU a défendu la revalorisation de la grille et celle de la valeur du point d'indice. Elle a obtenu que ce rendez-vous salarial ait lieu au début de l'année de 2016. Le texte prévoit que cette première négociation « sera l'occasion d'examiner la revalorisation du point d'indice au vu des indicateurs économiques ».

Pour la FSU, le premier des indicateurs économiques à considérer n'est pas la croissance, mais bien la réalité des besoins des ménages à partir de la réalité des prix.

- De juillet 2010 à décembre 2015, les prix à la consommation ont augmenté globalement de 5,7% (source : INSEE), de 6,1% pour l'alimentation et de 9,2% pour les loyers.
- Dans la même période le SMIC a été porté de 1365 € bruts en décembre 2010 à 1466,62 € en décembre 2015, soit une augmentation de 7,7 %.

Il est clair que la négociation doit déboucher sur une augmentation du point qui ne peut pas être que « symbolique », tant les pertes de pouvoir d'achat ont affecté les conditions de vie.

La situation faite aux plus de 5 millions d'agents publics est injuste !

Constats :

Leur travail est mal reconnu et nombreux sont en difficulté pour en vivre correctement.

La situation ainsi créée est néfaste à la Fonction publique (image, attractivité, ...).

Elle est économiquement inefficace car n'est pas facteur de relance : les ménages limitent leurs dépenses, y compris celles nécessaires à leurs besoins.

Cette politique, conduite sous l'égide de la « priorité à l'emploi », est un échec.

- Selon INSEE : pour l'ensemble des trois versants, le salaire net moyen en euros constants dans la Fonction publique a baissé de 0,1% en 2011, 0,8% en 2012, 0,5% en 2013. Et cette tendance se poursuit.
- Plus de cinq années de gel de la valeur du point d'indice, après une décennie de faibles revalorisations, entraînent par rapport à 2000, une perte de pouvoir d'achat équivalente à près de deux mois de salaire par an.

- Ce déclassement salarial pénalise notamment les jeunes moins bien rémunérés que leurs aînés au même moment de la carrière.
- 20 % des agents sont rémunérés à un niveau voisin du SMIC. Parmi eux, beaucoup sont soumis à des temps partiels subis, et sont donc en situation de pauvreté.
- Le salaire médian des agents de la FPT est de 1659 € en 2013, quand il est de 1763 € dans le secteur privé.
- Les salaires enseignants sont en régression comparés à leur niveau de l'année 2000. Sur la même période, ils ont augmenté dans la quasi-totalité des autres pays de l'OCDE.
- Du fait du développement de la part des primes, du refus de revaloriser les filières féminisées et des inégalités de carrières dont les femmes sont victimes, le salaire moyen dans la fonction publique des femmes est inférieur de 14% à celui des hommes (hors prise en compte des temps partiels et incomplets).
- La réduction de la part de l'indiciaire dans les rémunérations, conjuguées à la réforme des retraites et au gel de la valeur du point, aboutit à une dégradation des montants de liquidation des pensions.

Tout travail mérite reconnaissance !

C'est aussi une reconnaissance de l'action et du rôle que joue la Fonction publique.

Par ailleurs, les mesures contenues dans le protocole PPCR seraient vite obsolètes sans une politique de revalorisation régulière du point.

C'est possible :

Plus de 7 milliards d'économie ont été réalisées depuis le gel du point, soit l'équivalent d'une hausse de 4 % de la valeur du point d'indice (moins que l'inflation). La Cour des Comptes, dans son rapport de juillet 2015, estime à 400 millions d'euros les dépenses rendues obligatoires du fait des conséquences du gel (GIPA, relèvement du bas des grilles de catégorie C et B).

1 % d'augmentation représente près de 2 milliards sur les trois versants (source : Cour des Comptes), soit 11 % des crédits consacrés au Crédit d'impôt « Compétitivité-Emploi » pour 2016. Sans compter que le premier 1% a moins d'impact budgétaire et qu'il s'établit à 1,5 milliards : il faut en effet déduire les coûts relatifs aux mesures de maintien du pouvoir d'achat (mesures de relèvement des grilles, GIPA, etc.).

Le gouvernement s'est jusqu'ici privé d'une réelle réforme fiscale permettant de dégager les recettes nécessaires à l'action publique et à la solidarité, il est encore temps de le faire !

Nous demandons que la progression du point d'indice permette véritablement de compenser l'inflation :

En 2016 : une mesure immédiate et d'urgence pour commencer à remettre les salaires à niveau.

A programmer dès maintenant pour le début 2017 : une mesure qui permette d'annuler les effets de l'inflation depuis 2012.

C'est le moment pour le gouvernement d'assumer son attachement déclaré à la fonction publique. La FSU s'engage totalement pour obtenir enfin une amélioration réelle de nos salaires. Il va s'en dire que c'est ensemble que nous réussirons à imposer ces choix !

Bernadette Groison
Secrétaire Générale

